

Date de dépôt: 9 mars 2006

Messagerie

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la motion de M^mes et M. Louïza Mottaz,
David Hiler, Loly Bolay, Esther Alder, Christine Sayegh, Nelly
Guichard, Catherine Passaplan et Danielle Oppliger pour le
maintien d'une qualité des soins aux personnes âgées, grâce à
une dotation suffisante en personnel, dans les établissements
médico-sociaux (EMS) du canton**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 décembre 2000, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil
d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL

considérant :

- *l'allongement continuel de la durée de vie qui fait par exemple que le taux des personnes âgées de 90 à 94 ans, admises en EMS, est passé de 20 à 24 % de 1992 à 1998;*
- *les entrées de plus en plus tardives en EMS, consécutives au maintien à domicile prolongé et à la durée raccourcie des hospitalisations de malades âgés chroniques;*
- *l'état de dépendance, tant physique que psychique, de plus en plus important présenté par les résidents;*
- *l'alourdissement continu de la charge de travail pour les personnels;*

invite le Conseil d'Etat

- à créer, pour l'année 2002, les 104 postes soignants nécessaires pour garantir la couverture en soins à hauteur de 85,35 % dans les EMS du canton;*
- à faire, dès à présent, des projections sur les 10 années qui viennent, afin d'anticiper sur les besoins en personnel pour maintenir dans les EMS un taux de couverture en soins d'au minimum 83,35 %;*
- à tout mettre en oeuvre pour, en étroite collaboration avec les professionnels concernés, atteindre la juste couverture de 100 % de soins requis.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Suite au vote du Grand Conseil du 15 décembre 2000 du budget 2001 de l'Etat de Genève, 59 postes supplémentaires pour les établissements médico-sociaux (EMS), destinés exclusivement au personnel soignant ont été créés.

Pour 2002, le Grand Conseil a voté le budget de l'Etat de Genève le 14 décembre 2001 et 69 postes supplémentaires ont été accordés (15 nouveaux postes d'animateurs et 54 nouveaux postes de soignants).

En deux ans, ce sont 128 postes supplémentaires destinés exclusivement au personnel soignant qui ont été créés pour les EMS.

Aujourd'hui, les EMS genevois totalisent 3 247 postes. Par conséquent, entre 2000 et 2005, 250 postes supplémentaires ont été créés pour les EMS. Pour 2006, le Conseil d'Etat a pris en compte la création de nouveaux postes de travail liés à la mise en exploitation d'un des nouveaux EMS, actuellement en construction.

Par ailleurs, le taux de couverture des soins a été maintenu ces dernières années à 83,3 %. De plus, la juste adéquation des soins requis fait l'objet d'une surveillance deux fois par an.

Les postes sont tributaires du budget de l'Etat de Genève, qui doit être approuvé par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat ne peut donc pas décider unilatéralement des dotations en personnel des EMS.

Enfin, le département de l'économie et de la santé travaille sur la planification médico-sociale, en interaction avec les milieux concernés afin d'anticiper dans ce domaine l'évolution des besoins, tant quantitatifs que qualitatifs, pour les prochaines années.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger